



COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

LISTE COMMUNE DE JURISPRUDENCE EN MATIÈRE D'ADOPTION

Les mesures prévues dans le présent avis seront en place à compter du 3 novembre 2014.

La liste commune de jurisprudence comprend la jurisprudence fréquemment invoquée dans les dossiers en matière d'adoption à la Chambre de la jeunesse.

La jurisprudence comprise dans cette liste est réputée figurer dans le cahier de sources préparé par les parties. Par conséquent, dans les instances à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec siégeant en matière d'adoption, nulle partie n'est tenue de transmettre cette jurisprudence dans son cahier de sources. Toutefois, si une partie a l'intention de citer un des jugements qui fait partie de cette jurisprudence, le passage qu'elle invoque doit être inclus. En outre, quand une partie cite cette jurisprudence, elle doit joindre une référence à la Liste commune (par ex., LCJ, onglet 7).

Pour la jurisprudence qui ne figure pas dans la liste commune, la pratique habituelle doit être suivie, conformément à l'article 50 du *Règlement de la Cour du Québec*<sup>1</sup>.

Veuillez noter que la liste commune de jurisprudence ne constitue ni une liste exhaustive des jugements pertinents en matière d'adoption, ni une opinion à cet égard.

Décisions par ordre alphabétique	Onglet
<a href="#">A c. Directeur de la protection de la jeunesse</a> , 2006 QCCA 837 (CanLII)	1.
<a href="#">A.C. c. Manitoba (Directeur des services à l'enfant et à la famille)</a> , 2009 CSC 30, [2009] 2 RCS 181	2.
<a href="#">Adoption - 0725</a> , 2007 QCCA 604	3.
<a href="#">Adoption - 0791</a> , 2007 QCCA 1045	4.
<a href="#">Adoption - 07175</a> , 2007 QCCA 1446	5.
<a href="#">Adoption — 09158</a> , 2009 QCCA 1491	6.
<a href="#">Adoption — 09214</a> , 2009 QCCA 1946	7.
<a href="#">Adoption — 11228</a> , 2011 QCCA 1488	8.
<a href="#">Adoption (En matière d')</a> , 2006 QCCA 1389 (CanLII)	9.
<a href="#">Beson c. Director of Child Welfare (T.-N.)</a> , [1982] 2 RCS 716	10.
<a href="#">Catholic Children's Aid Society of Metropolitan Toronto c. M. (C.)</a> , [1994] 2 RCS 165	11.
<a href="#">Directeur de la protection de la jeunesse et N.L.</a> , 2005 QCCA 632 (CanLII)	12.
<a href="#">Directeur de la protection de la jeunesse c. An.T.</a> , 2005 QCCA 568	13.
<a href="#">Droit de la famille - 1544</a> , 1992 CanLII 3971 (QC CA)	14.

<sup>1</sup> 1R.Q. c. C-25, r.1.01.1, art. 50 : « La partie qui invoque un jugement ou un article de doctrine, en fournit un exemplaire au juge et aux parties, en indique les pages pertinentes et marque les passages cités. »

Décisions par ordre alphabétique	Onglet
<a href="#"><i>Droit de la famille - 1741</i></a> , 1993 CanLII 3555 (QC CA)	15.
<a href="#"><i>Droit de la famille - 1914</i></a> , 1996 CanLII 5639 (QC CA)	16.
<i>King c. Low</i> , [1985] 1 RCS 87	17.
<a href="#"><i>M.B. c. Directeur de la protection de la jeunesse</i></a> , 2005 QCCA 645 (CanLII)	18.
<a href="#"><i>Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg c. K.L.W.</i></a> , 2000 CSC 48, [2000] 2 RCS 519	19.
<a href="#"><i>Racine c. Woods</i></a> , [1983] 2 RCS 173	20.